

Les orientations libérales du gouvernement poursuivent la dégradation de notre modèle social en s'attaquant à notre système de retraites. De même, les services publics continuent de pâtir du manque de moyens.

Les mobilisations du printemps dernier pour l'École ont permis la suppression de l'article sur les EPLESF et le rôle d'évaluateur du directeur-trice d'école. Elles ont contraint le ministre à changer de ton, pour autant la loi Pour une École de la confiance a été adoptée et le projet de politique éducative reste le même.

Sur la question de la revalorisation salariale, les propos tenus par le Président à Rodez et relayés par le ministre de l'Éducation nationale ne génèrent qu'incompréhension et colère même s'ils mettent toutefois en lumière le déclasserement salarial des enseignant-es confirmé par le dernier rapport OCDE. La loi de transformation de la FP a été publiée durant l'été mais ne clôt pas ce chantier. Avec la restriction des compétences des instances paritaires, cette loi remet en cause notre travail de représentants du personnel.

### **Conditions de rentrée**

Le rapport de l'OCDE met une nouvelle fois en exergue le fait que l'École française souffre de sous-investissement. En dehors des dédoublements en CP et CE1 en éducation prioritaire, les moyens consacrés à l'École sont largement insuffisants : dans le premier degré, plus de 100 000 classes avec des effectifs dépassant les 24 élèves, quasi-disparition des plus de maîtres (plus qu'un seul dans le 08), moyens de remplaçant-es insuffisants et manque d'enseignant-es. Dans le second degré, de mémoire de personnels enseignants et non-enseignants, aucune rentrée n'aura été si difficile, si tendue, si fatigante voire éprouvante, les conditions de travail étant nettement dégradées par les effectifs parfois trop chargés dans les classes, l'inclusion à marche forcée sans moyens supplémentaires et sans formation, la mise en œuvre des réformes des lycées, de nombreuses incivilités voire agressions,...

### **Pour une école démocratique et émancipatrice**

Malgré les mobilisations printanières de la communauté éducative contre la loi Blanquer, le ministre maintient son cap. Depuis 2017, ses orientations se caractérisent toujours par des partis pris pédagogiques réducteurs et le renforcement de la chaîne hiérarchique. Elles visent l'encadrement et le formatage des pratiques enseignantes. Centrées sur les « fondamentaux », elles ne réduisent pas les inégalités scolaires et renoncent à l'accès pour toutes et tous à une culture commune, exigence portée par la FSU.

### **Formation**

La finalité de la formation continue doit rester le renforcement de la professionnalité enseignante, par le développement des compétences didactiques et pédagogiques, pour la réussite de toutes et tous. Elle ne peut se confondre avec l'accompagnement des réformes et la diffusion d'un « prêt-à-enseigner ».

## **Évaluations nationales**

La poursuite des évaluations CP et CE1 se confirme et si des aménagements sont notables, suite à la campagne syndicale initiée par le SNUipp-FSU, la logique de pilotage par les résultats imposée aux enseignant-es et de mise en concurrence des écoles demeure.

La FSU rappelle son attachement à la liberté pédagogique, inscrite dans la loi et s'oppose à toute tentative de la réduire ou de la contourner. La remise en cause de la professionnalité des enseignant-es, en contraignant l'exercice de leurs métiers par des injonctions parfois contradictoires avec la réalité des besoins des élèves qu'ils et elles sont pourtant les mieux placés pour apprécier, les dépossède du sens de leur métier. Leur liberté pédagogique qui permet d'adapter au mieux les apprentissages, les organisations qui leur sont propres, la pertinence de leurs outils en fonction de la connaissance de leurs élèves, la motivation à mettre en œuvre des projets, tout cela est menacé.

Ces mêmes évaluations ont également lieu en début de 6<sup>e</sup>, sans même que les enseignants de Français et de Mathématiques soient informés des contenus, une fiche de restitution individuelle permettant de positionner les acquis des élèves leur étant remise (ainsi qu'aux parents) sans autre forme d'explications... La FSU s'interroge sur la finalité (pédagogique ?) de ces évaluations et sera vigilante à ce qu'elles ne visent pas à encadrer les pratiques enseignantes ni à piloter les établissements par les résultats.

## **Cités éducatives**

Si ce dispositif prétend apporter des fonds ponctuels supplémentaires dans certains quartiers et communes paupérisées, il ne répond pas à la nécessité de mesures pérennes de droit commun. La FSU rappelle son opposition à tout pilotage tant hiérarchique que technocratique. Les équipes enseignantes sont les plus compétentes pour identifier leurs besoins et choisir les solutions et les formations qui y répondent. Dans notre département, le quartier de la Ronde-Couture à Charleville-Mézières a été « ciblé » et retenu pour l'installation de ce dispositif, en lieu et place des collèges Salengro et Léo Lagrange et leurs écoles rattachées jusqu'alors labellisés REP+. Si les enseignants ont certes été « associés » avant l'élaboration des fiches action, cela a été fait « au pas de charge », dans des délais contraints en cette rentrée en plus des multiples autres sollicitations. Dans ce quartier le plus défavorisé du département, l'empilement de dispositifs donne le tournis aux équipes et ce n'est pas la nomination d'un futur coordonnateur qui devrait suffire à animer et mettre en œuvre les divers projets retenus.

Concomitamment avec l'évolution du réseau des collèges ardennais –notamment sur le territoire de Charleville et environs-, la réflexion sur la mixité sociale et scolaire et la réelle volonté politique de la mettre en œuvre sur ce secteur ne pourraient-elles proposer un autre projet... ?

## **Maternelle**

L'instruction obligatoire à 3 ans n'améliore pas les conditions de scolarisation tandis que la circulaire de rentrée oriente la maternelle vers la préparation au CP et les « fondamentaux »... Le manque de souplesse, les atteintes au lien école famille, la désorganisation du fonctionnement des écoles, entre autres à travers les mises en œuvre locales de consignes de sécurité inadaptées et disproportionnées, mettent à mal la spécificité de la maternelle.

## **Sorties scolaires**

La FSU est consciente du contexte actuel qui implique de mettre en œuvre des moyens pour garantir au mieux la sécurité des élèves et de leurs enseignants. Mais les écoles ont été destinataires à leur grand étonnement d'une circulaire avec des normes d'encadrement locales parfois difficilement applicables.

Cette circulaire précise qu'un groupe de travail s'est tenu avec M. le Préfet sur cette question.

Or, malgré de prétendus assouplissements, les taux d'encadrement demeurent restrictifs en particulier avec plusieurs adultes pour les sorties de proximité en contradiction avec les textes nationaux.

Les organisations représentant les personnels souhaitent être associées aux réflexions sur ce sujet lors de ce CTSD.

## **Personne ne devrait mourir de son travail ! Et pourtant...**

Christine Renon, directrice d'école à Pantin, elle, en est morte !

Elle a laissé une lettre qui a ému grandement la profession, car elle fait écho aux situations vécues par les directeurs et directrices notamment, mais aussi par tou-tes les enseignant-es et les autres personnels de l'éducation.

Les directeurs et directrices ont besoin de temps pour assurer leurs missions auprès du public et de l'équipe dans les écoles. On demande à celles-ci et ceux-ci d'être à la fois concierges, standardistes et secrétaires, intendants (voire conseillers principaux d'éducation, etc... dans les écoles les plus difficiles !). Il faut la création des postes statutaires correspondant à ces besoins, davantage de décharge de direction, un remplacement effectif des directeurs et directrices sans décharge pour que les jours de direction ne soient plus un leurre, il faut limiter drastiquement les sollicitations faites aux directeurs et directrices pour que cesse la taylorisation de leur travail afin de recentrer leur mission d'animation et de coordination auprès des équipes et au service des élèves.

Les enseignants sont experts de leurs métiers, il faut sortir d'un pilotage injonctif.

Les remplacements doivent être assurés.

Des postes doivent être créés et pourvus par des titulaires pour que l'intensification du travail cesse et que le travail reprenne sens pour toutes et tous.

Une réelle médecine du travail et de prévention doit être déployée.

Dans ce contexte, il serait pour le moins malvenu de faire revenir par la fenêtre les EPLESF dont le projet a mis en tension la communauté éducative et qui ne sauraient répondre à rien de ce qui s'exprime.

Les choix politiques à l'œuvre et leur cortège d'injonctions dans l'ensemble de l'Éducation nationale mettent les personnels en grande difficulté, voire en danger du point de vue de leur santé physique et mentale. Les 58 suicides en 2018-2019, les 11 suicides en 2019 et les 10 tentatives doivent interroger fortement les politiques menées au sein du système éducatif. Aucune étude d'impact n'est effectuée en amont des réformes, alors même qu'elles modifient en profondeur nos métiers et l'organisation du service public d'éducation. La parole des personnels, de leurs représentant-es et de leurs organisations syndicales n'est pas prise en compte.

LA FSU Ardennes se permet une nouvelle fois d'alerter la Direction académique et le Rectorat sur la situation particulièrement problématique du sedanais où le climat scolaire est actuellement fortement dégradé, très difficile à vivre pour tous les personnels, tant dans les écoles que dans les collèges et lycées. Dans un tel contexte, nous nous interrogeons sur la pertinence de la fermeture du CIO de Sedan –et la proposition du maintien d'une seule permanence qui réduirait considérablement les services rendus- ainsi que de celle annoncée du collège Nassau... La nouvelle donne de l'Education prioritaire devrait aussi (enfin...) prendre en considération ce territoire particulièrement paupérisé et fragilisé qui compte d'ailleurs encore des écoles isolées hors éducation prioritaire.

### **Salaires**

Début septembre, le ministre a fortement médiatisé l'annonce d'une augmentation des salaires des enseignant·es de 300 euros « en moyenne » pour 2020. Cette mesure était déjà prévue par les accords PPCR et a été repoussée d'un an par ce gouvernement. Cette augmentation est, dans les faits, comprise entre 0 et 30 €/mois, en fonction de l'échelon, et, par ailleurs, sera minorée par l'augmentation de la cotisation retraite. Ainsi, certain·es enseignant·es pourront même voir leur salaire baisser en janvier.

Pour la FSU, cette annonce fallacieuse n'est pas acceptable et confère au mépris. Elle ne compensera en rien les années de gel du point d'indice qui est le premier verrou à lever pour une réelle revalorisation salariale.

A l'heure où s'ouvrent les « discussions » sur ce dossier, la FSU s'inquiète des propositions de mesures compensatoires en lien avec le projet de réforme des retraites (l' « effet primes » afin que les enseignants, grands perdants des orientations qui se dessinent, puissent garder un niveau de pension égal à des corps équivalents de la Fonction Publique), qui seraient assujetties à de possibles modifications du métier, des missions, du temps de travail,... N'envisager la question salariale qu'à l'aune du projet de réforme des retraites et la conditionner à des évolutions du métier est proprement inacceptable pour la FSU.

Les AESH perçoivent toujours des salaires indignes – enfin, quand ils leur sont versés - pour un travail d'accompagnement aujourd'hui indispensable à l'école, il y a urgence à augmenter leur salaire.

### **Accompagnant·es des élèves en situation de handicap**

La FSU se félicite de la fin des recrutements sous contrat aidé mais dénonce le non renouvellement de nombreux accompagnant·es, l'absence de considération et leur renvoi à Pôle-emploi. Pour autant, l'absence de créations d'emplois en nombre suffisant comme la diminution imposée de la quotité hebdomadaire de travail ou des heures à effectuer au détriment des heures d'accompagnement des élèves combinées à la mise en place d'une gestion localisée (PIAL) vont entraîner bien souvent une dégradation des conditions de travail des accompagnant·es (zone d'intervention plus vaste, adaptation aux besoins). La FSU exige le respect et l'application des textes (temps de travail, répartition annuelle des heures...). Elle continue de porter nationalement l'exigence d'un statut de la Fonction publique, d'une revalorisation des salaires, d'une formation continue de qualité, d'une qualification et l'attribution de l'indemnité REP ou REP+ pour les personnels concernés.

## **Les PIAL**

La rentrée 2019 voit la mise en place des PIAL présentés par le ministère comme un outil d'amélioration de la gestion de l'accompagnement. Pour la FSU la réalité est toute autre : les objectifs clairement visés sont la rationalisation des moyens humains au détriment de la compensation individuelle du handicap. La mise en œuvre chaotique de ce dispositif, souvent sans moyens dédiés pour la coordination, dégrade les conditions de travail des personnels, tant celles des accompagnant-es que celles des enseignant-es qui scolarisent les élèves en inclusion. Dans notre département, de nombreux élèves ne bénéficient toujours pas d'accompagnement. La FSU dénonce cette inadéquation des moyens avec la réalité des prises en charge et des besoins.

## **Mouvement 1<sup>er</sup> degré**

Malgré les nombreuses mises en garde du SNUipp-FSU, le ministère a mis en œuvre, à marche forcée, de nouvelles règles des mouvements départementaux.

Cette année, il accélère son objectif d'affaiblissement et de destruction du paritarisme.

La suppression des CAPD va complètement exclure les représentants des personnels de ces opérations.

La généralisation du profilage, outil de management, va empêcher l'accès à tous les postes dans l'équité et la transparence et nier le rôle du conseil des maîtres dans la répartition et l'organisation des classes.

La FSU exige le maintien du paritarisme, le retour à une deuxième phase permettant l'expression de vœux précis, la fin du profilage de postes, la suppression des vœux larges, la prise en compte de l'AGS effective et réaffirme le rôle et l'expertise indispensables des délégués du personnel, seuls à même de prendre en compte les réalités locales.

## **Mouvement second degré**

La loi pour la transformation de la Fonction publique adoptée au cœur de l'été a des conséquences majeures sur les droits individuels et collectifs des personnels. Ainsi, les CAP (commissions administratives paritaires), conformément aux nouvelles lignes de gestions, n'examineront plus les projets de mutation établis par l'administration et ce, dès l'établissement des barèmes en janvier 2020. Le travail de contrôle et de vérification qu'effectuent en CAP les représentants des personnels élus par le suffrage universel de la profession en décembre dernier est pourtant indispensable et reconnu par tous. La FSU continuera à conseiller et aider les collègues qui participeront au mouvement dans ce nouveau cadre dont la nature opaque, niant le droit des personnels à des décisions administratives justes et collectivement contrôlées, doit être combattue.

## **Retraites**

Le projet de réforme des retraites présentée en juillet par Jean-Paul Delevoye s'appliquerait à partir de 2025. Il s'agit de remplacer le système actuel, fonctionnant essentiellement par annuités, par un système dit universel fonctionnant par points.

Avec ce nouveau projet, c'est l'attaque du système par répartition, la remise en cause du principe de solidarité et beaucoup d'incertitudes notamment sur le montant des pensions. Cela se traduirait par un nouveau recul de l'âge effectif de départ et des pensions en baisse.

L'intégration dans la base de calcul de la retraite de l'ensemble des rémunérations d'une carrière, dont les primes, pénaliserait particulièrement les enseignant-es. L'ensemble des fonctionnaires serait pénalisé en perdant la référence aux six derniers mois qui remettrait en cause le code des pensions et fragiliserait le statut.

Les femmes paieraient un lourd tribut du fait de carrières plus courtes, moins rémunérées et la perte de certains droits familiaux et/ou de réversion.

Un autre projet est possible : il faut augmenter les salaires, revaloriser le niveau des pensions, éradiquer les inégalités femmes/hommes, garantir les droits familiaux et les pensions de réversion, prendre en compte les années d'études et de stages ainsi que la pénibilité du travail et aménager les fins de carrière.

Les entreprises en France n'ont jamais versé autant de dividendes aux actionnaires. Ces revendications peuvent donc se concrétiser, c'est un choix de société supposant une autre répartition des richesses.

Avec l'intersyndicale interprofessionnelle et les associations de jeunesse, la FSU appelle à une première grande journée de mobilisation le jeudi 5 décembre prochain pour dénoncer ce choix du gouvernement d'un système de retraite inégalitaire et injuste, pour au contraire rappeler que d'autres choix économiques et sociaux sont possibles, dans l'intérêt du plus grand nombre.

### **Évolution du réseau des collègues ardennais**

Après les diverses réunions de commissions, de territoires, de re-commissions,..., les diverses hypothèses présentées..., les nombreuses réactions suscitées..., quand la concertation annoncée va-t-elle enfin débiter...?

Après deux demandes qui sont restées lettres mortes, la FSU Ardennes se permet de solliciter à nouveau une audience auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental, de Monsieur le Vice-président en charge de ce dossier et de Monsieur le Directeur académique afin de pouvoir échanger sur le projet (globalement et sur chacun des territoires) et de faire valoir ses revendications, dans l'intérêt des élèves et des personnels.